

113 - Voies d'eau

Propositions financières Budget Primitif 2014

Rapport n° CG/2013/45

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits 2014 en matière de voies d'eau proposé en deux axes :

- entretien et exploitation des trois bacs rhénans, propriétés du Département,
- soutien de l'activité du transport fluvial de marchandises, en particulier en direction du Port Autonome de Strasbourg.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

| Libellé Pôle | Libellé Direction | Projet Budget Primitif 2014 |
|--------------|--------------------------|-----------------------------|
| PAT | Direction des routes | 1 075 000,00 € |
| PAT | Direction de la mobilité | 100 000,00 € |
| | TOTAL | 1 175 000,00 € |

1131 – Bacs rhénans

L'exploitation des bacs rhénans est assurée en régie par le Département du Bas-Rhin depuis le 1^{er} janvier 2009, date d'échéance de la convention qui en confiait la gestion au Service de la Navigation.

Sur l'ensemble des crédits proposés, 150 000 € sont réservés aux dépenses d'investissement et 925 000 € concernent les crédits de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement sont dorénavant définies dans une AP pluriannuelle intitulée INVESTBAC, programmée sur la période 2014-2018, inscrite pour un montant de 900 000 €. Les crédits de paiement 2014 issus de cette AP sont inscrits pour un montant de 150 000 €, montant identique à celui de 2013, année au cours de laquelle ces dépenses d'investissement ont été consacrées pour une part importante aux travaux de réhabilitation du bac *Rhenanus* (contrôle et travaux sur structure, travaux en chantier naval), et à la première phase de remotorisation des deux bacs automoteurs. En 2014, les dépenses d'investissement concernent la seconde phase de remotorisation des deux bacs automoteurs (90 000 €), et la mise en chantier naval du bac *Saletio* (60 000 €), procédure qui nécessite la mise en œuvre de moyens importants.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, l'enveloppe 2014 de 925 000 € est identique à celle de 2013. L'essentiel des crédits de fonctionnement correspond à la fourniture du carburant pour les deux bacs automoteurs (350 000 €), à la maintenance de la chaîne cinématique et aux frais d'entretiens préventifs et curatifs des trois bacs. Les autres dépenses de fonctionnement concernent l'énergie électrique, les fournitures d'entretien et de petits équipements, les véhicules de liaison, le petit entretien matériel et outillage, et les frais de télécommunications, nécessaires au bon fonctionnement du service.

S'agissant des recettes, les inscriptions proposées s'élèvent à 350 000 €. Elles correspondent pour un montant de 335 000 € à la participation de l'Allemagne aux frais d'investissement et de fonctionnement engagés sur le bac *Drusus* assurant la liaison Drusenheim / Greffern, auxquels l'Allemagne participe à raison de 50 % de la dépense globale, en application de la convention signée entre le Département du Bas-Rhin et le Land

de Bade-Wurtemberg le 30 septembre 1966. Les 15 000 € de recettes complémentaires proviennent du remboursement par Europa Park de la prestation de service, assurée sur sa demande par le bac *Rhenanus*, de deux heures supplémentaires de fonctionnement pendant la période hivernale (décembre).

1132 – Port Autonome de Strasbourg

Le Département poursuit en 2014 son soutien volontaire au développement de l'activité de fret fluvial, formalisé à travers le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 dans le cadre de l'aménagement des différentes infrastructures portuaires du Port Autonome de Strasbourg (PAS).

L'intervention départementale s'inscrit dans un cofinancement :

- à hauteur de 8,33% du coût des travaux sur le site de Strasbourg (taux identique pour la Région et la CUS),
- à hauteur de 5% (idem Région) pour le site de Lauterbourg.

La subvention d'équipement que versera le Département en 2014 permettra de poursuivre la tranche 1 du terminal de transport combiné sur le site de Lauterbourg, mais aussi de lancer deux opérations nouvelles sur le site de Strasbourg : l'extension de la capacité de stockage du terminal à conteneurs Sud, désormais saturé et la création d'une aire de stockage pour les conteneurs vides.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

| Code | Libellé Mode d'action | Crédits inscrits au BP précédent | Crédits proposés au BP |
|-------------|-----------------------------------|---|-------------------------------|
| 1131 | Bacs rhénans | 1 075 000,00 € | 1 075 000,00 € |
| 1132 | Port autonome et voies navigables | 150 000,00 € | 100 000,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2014 dans l'axe d'intervention "113- voies d'eau", pour un montant total de 1 175 000 €.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL